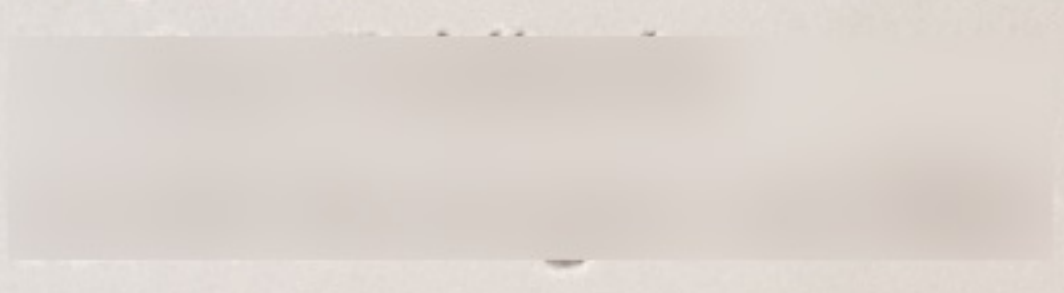


Le 24/11/2018, Boulogne -Sur-Mer

A l'attention de Jean-Pierre PONT
Député du Pas De Calais LREM de la 5ème circonscription du Pas-de-Calais



Monsieur le Député,

En ma qualité d'observateur du mouvement des « gilets jaunes », je vous demande solennellement d'user du pouvoir qui est le vôtre en tant que député de la Nation pour lancer au parlement la procédure de destitution d'Emmanuel Macron, en application de l'article 68 de la Constitution.

En vertu de cet article, les parlementaires peuvent en effet se constituer en Haute-Cour et voter la destitution du président de la République « en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat ».

Comme une grande majorité de Français, je constate que les manquements de M. Macron à ses devoirs sont devenus foisonnants, évidents, graves et concordants, et qu'ils mettent désormais en jeu la paix civile en France, comme en témoignent notre mouvement des « gilets jaunes » et le profond soutien qu'il reçoit dans la population.

Depuis le début de son mandat, M. Macron n'a en effet pas cessé de se soumettre aux puissants tout en s'en prenant aux faibles, de brader les intérêts de la France, d'affaiblir l'unité nationale et la démocratie, et de piétiner le droit international, alors que ses devoirs les plus éminents lui commandaient de faire exactement l'inverse.

Parmi les « manquements à ses devoirs manifestement incompatibles avec l'exercice de son mandat » commis par le président de la République – pour reprendre les termes de l'article 68 de la Constitution – j'attire tout spécialement votre attention sur les points suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

